

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil de Communauté

L'an deux mil seize, le douze décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le cinq décembre deux mil seize, se sont réunis à la salle des fêtes d'Argent sur Sauldre, sous la présidence de Monsieur Mardesson.

Délibération n° 2016-12-52

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 27

Conseillers titulaires : 27 - Mesdames Anne CASSIER, Annette RAFIGNAT, Laurence RENIER, Annette BUREAU, Martine MALLET, Marie-France DORISON, Ariane CHESTIER, Denise SOULAT, Claudine RUZE et Sylvie GIBOINT

Messieurs Denis MARDESSON, Jean-Marc LETOURNEAU, Jean CASSIER, François GRESSET, Jean-Claude TURPIN, Sylvain DUVAL, Jean-Pierre ROUARD, Alain TASSEZ, Patrick DECROIX, Pascal MARGERIN, Lionel POINTARD, Ulrich BAUDIN, Gérard CHALINE, Bernardino ADDIEGO, Gilbert ETIEVE, François COUDRAT et Lucien RAFFESTIN

Conseillers titulaires absents : 8 - Messieurs Jean-Pierre ENGUERRAND, Xavier TABOURNEL, Hugues DUBOIN, David DALLOIS, Daniel GAUTIER, Joël COULON, Béraud DE VOGÛE et Hervé DE POMYERS

Conseillers suppléants : 0

Pouvoirs : 1 – Monsieur Jean-Pierre ENGUERRAND donne pouvoir à Madame Ariane CHESTIER

Arrivée de Monsieur François GRESSET à 18h50

Objet : ADMINISTRATION GENERALE : Délibération visant à autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition de personnel avec la commune d'Aubigny sur Nère pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Vu la loi NOTRe,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert automatique de la compétence obligatoire en matière d'aires d'accueil des gens du voyage à compter du 1^{er} janvier 2017,

Le Président expose les faits.

A partir du 1^{er} Janvier 2017, conformément à la loi NOTRe, la compétence en matière d'aires d'accueil des gens du voyage entrera dans le champ des compétences obligatoires de la Communauté de Communes.

La commune d'Aubigny sur Nère est dotée d'une telle infrastructure.

Dans ces conditions, il est proposé de conclure une convention de mise à disposition, de personnel et de biens nécessaires à l'exercice de cette compétence, avec la commune d'Aubigny sur Nère pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

Le Président propose d'être autorisé à signer ladite convention

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, et voté : POUR : 28, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0, le Conseil de Communauté,

DECIDE

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition, de personnel et de biens nécessaires, à l'exercice de cette compétence, avec la commune d'Aubigny sur Nère pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Article 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-préfecture de Vierzon le 14 décembre 2016

Et

Publication ou Notification du : le 14 décembre 2016

